

Commission d'information de la DIB

Procès-verbal

SEANCE N° 2/2004

DATE:

13 mai 2004

LIEU:

Hôtel Des 3 Rois, Bonfol

HEURE:

De 10h15 – 11h30

REDIGÉ PAR :

Kathrin Gschwind

PARTICIPANTS:

DISTRIBUTION par courrier

M. Fischer	bci Betriebs-AG	1
A.-F. Wagner	bci Betriebs-AG	1
J.-P. Meusy	RCJU/OEPN	1
M. Bill	RCJU/OEPN	1
F. Schaffter	RCJU/JUR	1
W. Wildi	RCJU, consultant	1
N. Pressacco	Commune de Bonfol	1
I. Chevalley	Collectif Bonfol	1
J.-P. Egger	Pro Natura Jura	1
M. Forter	Collectif Bonfol, consultant	1
J.-C. Probst	Secrétaire du SIB	1
C. Tulusso	Porte-parole Greenpeace	1
H. Ecoffey	Maire de Réchésy	1
B. Grebot	DDAF Haut-Rhin	1
M. Heyer	Adjoint au maire de Pfetterhouse	1
J. Raymond	DDAF du Territoire de Belfort	1

EXCUSES:

R. Longet	Equiterre, Président	1
R. Bentz	bci Betriebs-AG	1
M. Buser	RCJU, Consultant	1
P. Collin	DIREN Alsace	1
D. Dietmann	SMARL	1
Ch. Flodérer	DRIRE Alsace	1
A. Fousseret	Collectif Bonfol, C.R.	1
J.-R. Frisch	Maire de Pfetterhouse	1
N. Goffinet	Commune de Bonfol	1
J.-C. Hennet	Porte-parole, Commune de Bonfol	1
S. Küffer Heer	Demeter Schweiz	1
E. Lalaurie	DDAS Territoire Belfort	
J.-P. Masson	DIREN Franche-Comté	1
L. Merguin Rossé	Pro Natura Jura	1
J.-C. Pheulpin	Commune de Bonfol	1
Ph. Riat	WWF Jura	1
N. Sauthier	DDAS Territoire Belfort	1
J.-L. Walther	Collectif Bonfol, consultant	1
Ch. Wenger	OFEFP	1

Introduction

- J.-P. Meusy souhaite la bienvenue aux personnes présentes, il salue Mme Anne-Frédérique Wagner, Responsable communication et affaires juridiques chez bci Betriebs-AG.
- Il fait part des excuses du président et du vice-président de la Commission. Le président lui a demandé d'accueillir les membres de la Commission.
- Il informe que la Commune de Beurnevésin souhaite être associée au suivi du projet d'assainissement. Il propose de transmettre cette demande au Président pour traitement lors de la prochaine réunion de la Commission.

1. Adoption de l'ordre du jour

- Les membres présents prennent connaissance de l'ordre du jour. En l'absence du président et du vice-président, J.-P. Meusy propose de se concentrer sur l'avancement du dossier et la visite du site prévue en commençant par un tour de table d'information et en reportant les autres points à la prochaine réunion de la Commission.
A la demande du président, le point presse prévu à la fin de cette séance a été annulé. Un communiqué de presse pourra cependant être rédigé en fin de séance.
- C. Tolusso regrette que le président et le vice-président n'assument pas leur tâche. Il trouve dommage que le Bureau ne se réunisse plus et que la prochaine séance de la Commission ne soit prévue qu'en automne. Ces délais ne sont pas admissibles.
- I. Chevalley ajoute qu'elle a eu un entretien téléphonique avec R. Longet concernant la prochaine séance de la Commission. R. Longet souhaite que la Commission prenne une décision formelle afin qu'une séance se tienne début juillet 2004.

Décision :

- Le seul point traité lors de la présente séance est le point 3. Etat d'avancement du projet. Il sera décidé à la fin de la présente séance si un communiqué de presse est rédigé.
- Les membres présents prennent connaissance des propositions de dates des prochaines séances (Bureau : 23.09.04 ; Commission 07.10.04).
- Les membres présents laissent le soin au président de faire valider le procès-verbal de la séance du 19 février 2004 lors de la prochaine réunion de la Commission.
- La prochaine séance de la Commission aura lieu début juillet 2004, le secrétariat fera une enquête parmi les membres afin de trouver une date convenable.

2. Procès-verbal de la dernière séance du 19.02.2004

L'approbation du procès-verbal de la séance du 19.02.2004 est reportée à la prochaine réunion de la Commission d'information (cf. décision point 1).

3. Etat d'avancement du projet (interventions des parties)

OEPN :

- J.-P. Meusy rappelle le cadre de l'OSites. L'OEPN a mis en consultation le projet d'assainissement remis par la bci, le délai de consultation était le 31 mars 2004. Actuellement, l'OEPN examine les différents avis recueillis.
- Les experts mandatés par l'OEPN ont eu l'occasion de présenter leurs rapports sectoriels et conclusions lors d'une journée organisée par l'OEPN. Les représentants de bci ont participé à cette journée en qualité d'observateurs. A ce stade, les rapports sectoriels des experts n'engagent que leurs auteurs. La présence des représentants de bci à cette journée devait leur permettre d'intégrer les avis d'experts dans l'évolution de l'élaboration du projet. La liste des experts mandatés par l'OEPN est jointe au présent P.-V. Pour l'instant, l'évaluation par l'OEPN suit son cours. A ce stade, l'OEPN entend demander à bci certains compléments au dossier.
- B. Grebot, en constatant que la consultation est organisée par l'OEPN, souhaite faire part aux

autres partenaires de la Commission de la position de son autorité. Il demande si cela pose un problème de confidentialité.

- W. Wildi répond qu'il s'agit d'une question de droits d'auteur. Si une entité donne un avis au Canton, elle est propriétaire de cette information. Elle a donc le choix de la communiquer ou ne pas la communiquer.
- J.-P. Meusy ajoute que l'OEPN est en train d'intégrer les avis reçus, il renvoie au communiqué de presse de l'OEPN paru le 29.04.04. Dès que le Canton publiera sa décision (délai prévu : fin juin 2004), les rapports d'évaluation des experts mandatés par l'OEPN seront également rendus publics.

bci Betriebs-AG :

- M. Fischer informe que bci n'a pas beaucoup d'éléments nouveaux à apporter à la séance. bci a répondu lors de la dernière séance aux questions du Collectif Bonfol. Lors de cette séance, R. Longet avait souhaité une prise de position de bci par rapport à l'hydrogéologie. Entre-temps, bci a élaboré un document sur la surveillance (env. 10 pages) qui est dès aujourd'hui disponible sur le site internet de bci.

Collectif Bonfol :

- J.-C. Probst informe que les deux experts du Collectif Bonfol ont élaboré un rapport d'examen du dossier présenté par bci. Ce document sera rendu public prochainement. Il s'agit d'un rapport très critique. Le Collectif Bonfol regrette dans cette phase qu'il n'y ait pas de séance de la Commission prévue avant les vacances d'été.
- S'agissant de la journée des experts mentionnée plus haut et organisée par l'OEPN, J.-C. Probst souhaite savoir pourquoi les experts du Collectif Bonfol n'ont pas été invités comme les représentants de bci. De son avis personnel, il est étonnant que le Canton en tant qu'autorité organise une séance avec bci. Quelle position aura le Canton vis-à-vis de bci ?
- J.-P. Meusy répond que les experts de l'OEPN sont mandatés par le Canton pour apporter un avis d'expert sectoriel au Canton. Dans le cadre de cette procédure, les experts ont un avis à rendre l'autorité qui les mandate. Le Collectif et ses experts opèrent dans le cadre de la consultation. L'intégration de bci comme observateur doit permettre à bci d'intégrer immédiatement les commentaires pertinents des experts dans ses travaux, sans que ces avis ne soient engageants à ce stade.
- M. Bill ajoute que l'OEPN a organisé en février une première journée avec ses experts mandatés, au cours de laquelle bci n'était pas invitée.

Collectivités françaises :

- J. Raymond renvoie au P.-V. de la séance du 19.2.04. Lors de cette séance, le souhait que tous les documents de bci concernant le projet d'assainissement soient rédigés en français avait été exprimé. Dans le cadre d'un projet détaillé, les entités françaises réitèrent cette demande. Pour la consultation typique prévue en France (enquête publique de 30 jours), il sera indispensable d'avoir les documents en français.
- B. Grebot se rallie à l'opinion exprimée par J. Raymond en soulevant le contexte transfrontalier et la Convention ESPOO, convention qui régit les projets transfrontaliers soumis à l'Ordonnance relative à l'étude de l'impact sur l'environnement.
- I. Chevalley ajoute que le Collectif Bonfol a fait traduire son expertise du français en allemand. Elle ne comprend pas pourquoi bci ne le fait pas.
- S'agissant de la Convention ESPOO, F. Schaffter informe que le Canton a eu diverses discussions avec la Confédération à ce sujet et il suivra la procédure prévue. Par rapport au projet soumis à l'étude de l'impact, ce n'est que dans le cadre du projet de construction qu'il y aura un dépôt public. Le Canton a convenu avec bci de demander les documents en français dans le cadre du projet détaillé à fournir.
- M. Forter s'interroge pourquoi bci n'a pas répondu par écrit à la demande de traduction de R.Longet.
- M. Fischer répond que bci avait l'intention d'apporter la réponse à la séance d'aujourd'hui. La position de bci reste inchangée. Pour les prochaines étapes, bci s'efforcera de traduire les documents en français.

- J.-P. Meusy ajoute que l'OEPN va exiger d'avoir les documents soumis à l'enquête en français.
- M. Forter aimerait que bci réponde par écrit à ce sujet. Il espère que bci restera sur un chemin formel la prochaine fois.
- B. Grebot souhaite faire part de la teneur de la position prise par la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt du Haut-Rhin (DDAF). Il s'agit d'une réponse très courte qui a été établie à la suite des discussions que la DDAF a eues avec les représentants des administrations spécialisées. En plus, des réunions avec des experts des autorités françaises en présence de M. J.-L. Walther, ont été organisées. Tous les avis ont amené la DDAF à une position assez tranchée, en l'état actuel ce sont les hypothèses qui sont remises en cause. Le projet d'assainissement remis par bci est à l'état de concepts et la DDAF ne peut pas prendre une autre position que celle d'être d'accord avec un assainissement, mais elle ne peut pas valider le projet en l'état actuel compte tenu que l'état initial du site n'est pas connu.
- M. Heyer informe que la commune de Pfetterhouse a transmis aujourd'hui sa synthèse au chef de l'OEPN. La population de Pfetterhouse souhaite l'assainissement, mais en ayant pris toutes les précautions, tant au niveau de pollution des eaux, des sols, de l'air. La commune soulève quelques interrogations (ouverture de la décharge, couvercle, demande de piézomètres). Elle souhaite que tous les transports et la logistique ne se fassent pas du côté français/pfetterhousien.
- H. Ecoffey remarque que la commune de Réchésy n'a pas pris position officiellement. Le conseil municipal ne s'estime pas compétent pour juger les rapports du projet d'assainissement remis par bci. Il attend les rapports des experts. Il est vrai que la population de Réchésy est moins sensibilisée que celle de Pfetterhouse. Le conseil municipal attend une position officielle du Canton pour faire une information ; il préfère ne pas être alarmiste.

Commune de Bonfol :

- N. Pressacco informe que la prise de position de la commune de Bonfol se concentre d'avantage sur les aspects des chemins d'accès au chantier, du dérangement des personnes du village, plutôt que sur les aspect scientifiques. Le but est de déranger le moins possible la population lors des travaux. S'agissant des points importants de la santé et de la sécurité, le Conseil communal estime qu'il y a déjà beaucoup d'experts dans ce domaine et qu'à un moment donné il faut faire confiance aux autorités, ce qui n'exclut pas que le Conseil communal prenne des experts plus tard pour s'exprimer.
- J.-P. Egger demande si la prise de position de la commune de Bonfol est disponible pour les habitants de Bonfol ce que N. Pressacco confirme.
- C. Toluoso renvoie au P.-V. de la séance du 19.2.04. Lors de cette séance, le Collectif Bonfol avait demandé qu'une partie des fonds de la Commission d'information qui n'avaient pas été utilisés soient utilisés pour la pose de piézomètres en France. C. Toluoso aimerait que bci réponde formellement, sous forme écrite, à ce sujet.
- B. Grebot informe qu'il renouvellera prochainement la demande d'état zéro et de pose de piézomètres (côté français) à l'OEPN.
- M. Fischer remarque que la réponse à la demande de piézomètres est publiée sur le site de bci par le document sur la surveillance publié par bci.
- S'agissant de la surveillance, M. Heyer ajoute que les prélèvements à la fontaine karstique ont toujours montré des traces imputées aux anciennes industries horlogères mais ce ne sont que des suppositions. M. Heyer aimerait avoir la confirmation que les traces proviennent des usines horlogères ou d'ailleurs. Il propose de faire un forage en aval de ces usines.
- M. Forter soutient la demande de M. Heyer. Il espère que l'administration française lancera une étude pour contrôler les traces.
- M. Bill répond que l'OEPN fait une surveillance de ces fontaines (3 à 4 fois par année). Les substances trouvées sont ubiquistes. Celles-ci sont souvent associées aux pollutions de l'industrie horlogère et de la micromécanique. Les investigations commencent toujours par une étude historique qui détermine la nécessité et la position de forages.
- W. Wildi pense que nous nous retrouvons dans un processus intéressant, confrontés à un problème d'assainissement de la plus grande décharge en main privée. Il serait important de documenter l'affaire, de voir le point de vue de chaque partenaire concerné. Il suggère de le documenter sous forme d'un roman ce qui serait intéressant de le voir dans le contexte de l'histoire suisse, française et européenne...

4. Divers, prochaines séances

- *Communiqué de presse* : un communiqué de presse est rédigé par les partenaires en terme de la séance (C. Tolusso, M. Heyer, N. Pressacco, A.-F. Wagner, J.-P. Meusy).
- *Prochaines séances* : voir décision point 1.

La séance est levée à 11h30.

Rédaction du procès-verbal :

Kathrin Gschwind

St-Ursanne, le 30 juin 2004

Annexe :

- Liste des experts mandatés par le Canton